BULLETIN INTERIEUR D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION A L'USAGE
DES DELEGUES DES USINES METALLURGIQUES DU BASSIN DE CHARLEROI
=+=+=+=+=+=+=+=+

n° 3

Ier mai 1944

C.W.O.II BG 84 C.2.G.M.

III

LE SYNDICALISME , SOUS PRETEXTE D'UNITE , DOIT-IL SE DESINTERESSER DES PROBLEMES QUI INTERESSENT LES TRAVAILLEURS , MEME EN DEHORS DE L'USINE . -

Certains camarades , certes bien intentionnés , prétendent avoir trouvé l'argument décisif contre l'unité syndicale lorsqu'ils ont formulé l'opinion que le syndicalisme ne peut se suffire à lui-même et que quoi qu'on fasse, il devra avoir recours aux partis politiques chaque fois que l'intervention des Pouvoirs Publics s'avérera nécessaire pour légiférer dans l'un ou l'autre domaine où des solutions ne pourront intervenir par le moyen de la convention collective.

Personne ne pourra en effet nier qu'indépendamment des questions qui pourront être discutées dans les Conseils d'entreprises et dans les Commissions paritaires, quel que soit l'élargissement de leur compétence, il arrivera, dans l'avenir probablement bien plus que par le passé, que les syndicats réclameront des mesures de réglementation générale pour lesquelles le Parlement et le Gouvernement seront seuls juges des intérêts en présence.

Il est donc incontestable que l'attitude des partis politiques ne peut laisser indifférents les travailleurs et que leurs syndicats par conséquent ne pourront jamais recommander l'abstention dans les luttes politiques inévitables qui s'engageront demain comme hier autour des problèmes mettant en cause leurs possibilités d'existence même.

Le syndicalisme rénové ne peut donc affirmer la neutralité vis-à-vis des solutions qui peuvent être présentées par les partis; il professe lui-même que la société est mal faite et qu'il est devenu urgent d'y apporter des modifications qui dépassent singulièrement le cadre dans lequel il peut agir par la voie directe.

A défaut de participer aux travaux législatifs et d'y envoyer ses propres représentants, le syndicat se diminuerait, se rapetisserait en s'abstenant, sous prétexte d'ingérence dans la politique, de faire prévaloir l'intérêt des travailleurs.

Et ce n'est pas seulement en abordant timidement des questions qui touchent directement au budget familial, comme les impôts, la politique douanière, les taxes et les retenues, mais, nous le répétons, sur des problèmes essentiels comme ceux des nationalisations, de la sécurité collective, des accords commerciaux ou monétaires et en général de tout ce qui touche à la direction de l'économie que le syndicat devra manifester son opinion.

Il le fera en pleine indépendance et en recourant aux plus larges consultations possibles, de manière que tous les travailleurs soient informés et, par conséquent, décidés à défendre le point de vue commun au sein du parti auquel ils jugeront opportun d'appartenir.

Il dressera d'ailleurs les cahiers de revendications des travailleurs chaque fois que l'occasion se présentera et notamment au moment des élections, de manière que les partis soient obligés de se prononcer à leur sujet, sans ambiguïté; ainsi les travailleurs pourront finalement émettre le vote qui correspondant le mieux à leurs intérêts communs.

D'ailleurs, ce n'est pas seulement par cette méthode indirecte que le syndicat manifestera son souci de participer à la vie publique. Il revendiquera sa présence dans tous les organismes nationaux et internationaux qui pourront être chargés de tâches d'intérêt public et il demandera que les travaux des Commissions Paritaires trouvent leur prolongement dans les Conseils du Gouvernement chargés de préparer ou d'exécuter les lois qui concernent exclusivement ou principalement la vie des travailleurs.

Précisons d'ailleurs qu'il n'est en cela nullement question de porter atteinte au prestige du suffrage universel qui doit rester l'arbitre souverain et que les mandataires de la Nation ne peuvent s'émouvoir de ce que les thavailleurs salariés réclameraient l'honneur de les instruire de leur situation et de leurs revendications d'ordre professionnel ou industriel.

En agissant ainsi, l'organisation des travailleurs salariés ne réclame aucun privilège ou monopole, elle admet et même elle souhaite que les autres classes, notamment les travailleurs indépendants, s'organisent elles aussi et soient en mesure de définir ce qu'elles désirent, mieux qu'elles ne l'ont fait par le passé.

Par cette discrimination, on verra d'ailleurs beaucoup plus clair que par le passé et nous saurons en tout cas s'il est vrai que tous les intérêts des travailleurs coïncident, ou bien s'il y a d'une part des travailleurs avides de progrès social et d'autres, au contraire, qui ne souhaitent que le conservatisme et les privilèges qu'il leur concède.

Que les partis, de leur côté, s'adressent aux citoyens sans distinction de classe pourvu qu'ils aient la même religion ou la même philosophie, qu'ils s'adressent uniquement à une classe ou à plusieurs à l'exclusion de certaines autres, c'est affaire à eux de déterminer l'attitude à adopter vis-à-vis des travailleurs qui pourront ainsi choisir en toute indépendance.

Qu'ils constituent, étant en majorité, un gouvernement homogène ou bien n'étant pas assez puissants, qu'ils partagent le pouvoir avec d'autres partis ou d'autres fractions, ce sont là des problèmes qui les regardent mais n'auront plus à intéresser les syndicats qui n'engageront plus leur responsabilité comme ce fut le cas dans le passé.

De même, ils n'auront plus à connaître des comportements ou des votes émis par les mandataires politiques à l'occasion d'un événement quelconque, surtout si cet événement est de nature à remuer l'opinion ou à raviver les passions souvent entretenues comme à plaisir par la grande presse.

Ceci étant semble-t-il suffisamment précisé, il reste à indiquer les problèmes pour lesquels les syndicats devront se garder de formuler une opinion laissant en cela leurs affiliés entièrement libres de penser et d'agir comme ils le désirent.

Il s'agit en général de tout ce qui touche aux principes qui sont à la base de l'éducation et pour un très grand nombre de travailleurs, aux commandements de la religion.

Ainsi donc, le problème de l'organisation de l'enseignement ne pourrait pas être abordé par le syndicat sans entrainer de violentes oppositions qui nuiraient gravement à son unité. A plus forte raison s'il s'agissait de l'organisation des cultes, ou de prendre parti dans une discussion même incidente qui surgirait dans la vie publique.

En retour, les syndicats ne pourraient pas admettre que sous prétexte d'imprégner la vie sociale des principes de la religion, les institutions dont la constitution s'avère indispensable, soient sapées par la base par une église qui entendrait faire prévaloir son hégémonie au mépris de l'intérêt général.

Expliquons-nous.

Représentons-nous l'après guerre. Les nécessités de la réorganisation économique du monde, autant que les exigences du syndicalisme international plus vivace que jamais dans les pays libres, imposeront des solutions hardies aux bâtisseurs de la paix.

Parmi les mesures que les gouvernements alliés envisagent pour assurer des rapports économiques normaux entre les différentes nations, il faut souligner celles qui doivent assurer la sécurité sociale. Nous connaissons déjà le "Plan Beveridge" qui vise non seulement à assurer à chaque citoyen anglais un revenu minimum national d'existence, quelles que soient les circonstances le mettant dans l'impossibilité de le trouver par son travail. Nous savons aussi que ce plan vise à la création d'institutions chargées de donner à chacun les mêmes soins et les meilleurs en cas de maladie, les mêmes possibilités de réadaptation professionnelle ou de rééducation aux infirmes, etc..

La question que nous voulons poser est celle de savoir s'il faut substituer aux différentes œuvres de parti ou neutres qui se sont créées sous l'initiative privée des institutions [illegible] des pouvoirs publics gérées paritairement par les groupements professionnels intéressés.

Le moment est venu de faire table rase du passé et de supprimer toute ingérence des partis comme des églises dans un domaine qui est, par définition, d'intérêt public.

Il n'est pas concevable que pour organiser des services publics tels: le placement, l'enseignement ou l'orientation professionnels, les services de santé ou de réadaptation, on doive admettre que l'initiative privée, y compris celle des pouvoirs publics inférieurs, a réussi partout à créer les institutions qui s'avèrent indispensables.

En réalité, si la carence n'est pas générale, elle s'affirme dans des régions entières, en matière d'enseignement technique par exemple, ou pour des domaines particuliers, comme la médecine préventive, l'orientation et la réadaptation professionnelles, le placement de la main d'œuvre, etc.

Est-ce que,dans un petit pays,on doit nécessairement continuer à avoir les idées étroites ? Est-ce que l'exemple d'un grand pays,comme l'Angleterre où le syndicalisme n'a jamais connu les divisions religieuses, n'incitera pas les petits états,dont la Belgique,à dépasser le stade de la "liberté subsidiée" au nom de laquelle,par principe,l'Etat ne pouvait rien édifier de solide ?

Précisons que lorsque nous parlons de l'Etat , nous ne visons pas à doter les institutions à venir d'une gestion "étatique" que l'on se représente comme bureaucratique et sans âme,dans laquelle tout serait régi par des réglements interprétés dans leur lettre,par des fonctionnaires rébarbatifs accueillant les assistés à leur guichet sans considération pour la peine qui les accable.

Nous pensons au contraire à des formules de gestion faisant participer pour une large part,les délégués des bénéficiaires à l'administration des oeuvres,leur désignation étant faite par voie d'élection ou par cooptation par les Syndicats professionnels intéressés le cas échéant,le personnel étant recruté non seulement en raison de ses aptitudes,mais pour la formation qu'il aura reçue dans les écoles de service social.

Aux ouvriers chrétiens qui ne pourraient accepter une telle conception et qui la considéreraient comme un renoncement fondamental ,nous ferons remarquer que n'importe quel syndiqué d'avant guerre devra renoncer à quelque chose en acceptant le concept du syndicat unique.

La question est de savoir si ces renoncements individuels seront compensés par un avantage commun égal ou supérieur ? Ainsi posé,le problème ne paraît pas tellement difficile à résoudre.

En résumé,on peut conclure que l'unité syndicale est possible sans que les travailleurs fassent abandon d'aucune de leurs aspirations essentielles , même si elles dépassent le cadre de l'usine.

Mais elle ne peut se faire qu'en renonçant de part et d'autre à des idées,qui comportaient bien plus les modalités d'application que les principes eux-mêmes ; nous nous réjouirions si nous étions parvenus à le démontrer.

* * *

LE P.S.B. lui aussi , ASPIRE A L'INDEPENDANCE

Dans le "PEUPLE" de mars 1944,on peut lire un [illegible] article intitulé : "Parti ouvrier hier,PartiSocialiste,demain" , dont nous extrayons le passage suivant :

"Pour la mener à bien,l'oeuvre qui doit aboutir à l'évènement d'une "société dispensant à tous la justice et la solidarité , le bien-être et la "dignité , le Parti Socialiste prépare une réorganisation complète de sa "structure interne.Il veut que tous ses adhérents soient des collaborateurs "actifs,contribuant eux-mêmes à lui assurer les ressources nécessaires, "participant aux débats comme à l'action quotidienne.

Le texte est-il de nature à rassurer ceux qui,défiants par nature, considèrent le syndicat unique comme une tentative de torpillage de l'ancien P.O.B.?

Ce sont les défenseurs du Parti socialiste eux-mêmes qui se chargent de les rassurer en indiquant que demain ils réclameront des membres une adhésion volontaire et une cotisation adéquate.

C'est assez dire qu'ils excluent dès à présent l'hypothèse de syndicats affiliant leurs membres obligatoirement au Parti Socialiste en prélevant eux-mêmes la cotisation pour la transférer en leur nom ce pourrait-on dire,à leur insu.

Nous voici donc en bonne compagnie.

* * *

IL FAUT VIVRE !

Les bombardements récents ont occasionné des dégâts matériels très importants.

Le manque de force motrice et la destruction des moyens de transport ont provoqué l'arrêt du travail dans un certain nombre d'usines.

Nous estimons que dans bien des cas, les patrons sont allés trop vite en besogne pour décréter l'arrêt complet du travail.

Il suffit, en effet, d'un peu de réflexion pour s'apercevoir qu'il est possible de tirer parti au profit des ouvriers de la loi imposée par l'autorité occupante qui veut que le travail continue coûte que coûte.

Pourquoi les patrons n'exploitent-ils pas cette situation pour le plus grand bien des ouvriers et de leur patrie ?

Pourquoi les patrons ne recherchaient-ils pas un arrangement visant à permettre aux ouvriers de faire acte de présence à l'usine moyennant le paiement d'une indemnité représentant un pourcentage sérieux du salaire ?

Pourquoi ces mêmes patrons n'occupaient-ils pas une partie des membres de leur personnel aux travaux de déblaiement des habitations sinistrées de leur usine et ne posaient-ils pas en même temps la question d'une prise en charge de cette indemnité par les pouvoirs publics ?

Cette procédure, tout en supprimant la production au bénéfice des allemands, constituait une occupation pour les ouvriers qui aurait été suffisante dans bien des cas pour rendre impossible, et tout au moins pour freiner les réquisitions pour les Chantiers de l'Organisation Todt.

De plus, cette aide aux sinistrés aurait démontré chez les patrons un souci, une préoccupation de s'intéresser au sort de leurs ouvriers.

Nous hésitons à faire l'injure au monde patronal d'expliquer cette carence de sa part par une question de gros sous, ou même à généraliser le reproche que nous formulons.

Nous croyons qu'il s'agit plutôt d'un manque d'initiative sur lequel il aura suffi de mettre l'accent pour que les patrons essayent de rattraper le terrain perdu.

Les jours à venir le permettront certainement.

Il n'est pas trop tard pour faire preuve d'un patriotisme de bon aloi.

En tout état de cause, à la carence, à l'inertie patronale, nous opposerons la vigilance ouvrière.

o
o o
o

AVIS IMPORTANT POUR LES TRAVAILLEURS LICENCIES

Nous apprenons de la source la plus autorisée que l'Administration Communale du Grand Charleroi a décidé d'engager, fut-ce à titre temporaire, les ouvriers licenciés par suite des bombardements, pour le déblaiement de la voirie ou pour autres travaux d'utilité publique.

Les chefs des secteurs ont les pouvoirs nécessaires pour mettre au travail, sans autre formalité, dans la mesure de leurs besoins, les travailleurs désireux de s'occuper immédiatement.

Ils peuvent aussi renseigner les intéressés en ce qui concerne les travaux qui, en raison de leur importance, doivent être effectués par voie d'adjudication et fournir toutes indications quant aux moyens de se faire embaucher.

o o
o

LE GRAVE PROBLEME DU RAVITAILLEMENT DU LINGE DE CORPS ET DES VETEMENTS

Nul ne contestera que notre population, et en particulier, notre classe ouvrière, subit une pénurie totale de linge de corps et de vêtements.

Chacun a pu constater que l'achat aux prix officiels, contre remise des points de la carte de vêtements, n'était possible qu'en théorie.

Les pouvoirs publics, voulant remédier à cette situation, viennent d'édicter une nouvelle réglementation.

Elle se divise en deux points :

A.- Les vêtements de travail , chemises de travail (hommes) ,bas pour les sexes. Ceux-ci seront délivrés contre un bon remis par les employeurs pour ce qui concerne les vêtements de travail ,et par les administrations communales pour ce qui concerne les bas et les chaussettes.

B.- Les autres produits textiles ne pourront être obtenus que moyennant une autorisation d'achat délivrée par l'Office Central des Textiles,approuvée par le Ministère des Affaires Economiques.

Toutefois,seuls,certains organismes classés par ordre de priorité, sont autorisés à établir un état de besoin à soumettre au Ministère des Affaires Economiques.

Nous apprenons que cette priorité a été octroyée à une usine de construction mécanique importante de la région et effectue,par voie deconséquence,des achats de produits textiles divers qu'elle revend,au prix coûtant, aux membres de son personnel.

Aux dires des ouvriers de cette entreprise,les prix de ces objets sont des plus intéressants,d'autant plus que les cartes de vêtements permettant l'achat de textiles dans les magasins de détail sont en fait supprimées puisque le commerce de détail n'est plus réaprovisionné en ces articles.

Mais voilà que surgit un problème plus grave et plus urgent : le réaprovisionnement en linge et vêtements des ouvriers sinistés par les bombardements.-

Les Pouvoirs Publics viennent de créer un organisme ,"Le Fonds National d'aide aux sinistrés ",qui est seul habilité pour l'aide aux sinistrés , sous toutes ses formes.

A cette fin,de nombreux stocks de produits textiles viennent d'être bloqués dans les usines qui les confectionnent et seront mis à la disposition de cet organisme.

Le but poursuivi serait très louable si l'expérience ne nous indiquait qu'on pratique l'octroi d'un secours quelconque est subordonné à de multiples enquêtes et à une paperasserie tout à fait contraires à la célérité, condition primordiale en l'occurrence.

Il paraît que les délégués du personnel de l'usine dont nous parlions au début de cette note,auraient décidé de réserver,en premier lieu à ses agents sinistrés,les stocks de produits textiles qu'elle a pu acquérir suite à la priorité lui consentie par les osganismes officiels.

Nous pensons qu'il serait heureux que cette initiative fut généralisée pour l'ensemble des usines de la région.

La priorité d'achat consentie à la firme dont question devrait,à notre sens, être étendue aux autres entreprises,voire même centralisée au profit du Groupement Patronal qui constituerait ainsi un fonds commun répartissable selon les besoins,entre toutes les usines membres de ce groupement.

Voilà du travail en perspective pour les délégués d'usine !

o
o

P R E M I E R M A I 1 9 4 4 !

A U J O U R D ' H U I : L A D E L I V R A N C E !

D E M A I N : L A L U T T E !

Pour la première fois depuis que la guerre capitaliste sévit dans toute son horreur,il est permis aux travailleurs d'avoir de l'espoir.

Espoir qu'à bref délai le droit triomphera de la brutalité.

Espoir de la délivrance prochaine.

Espoir d'une résurrection immédiate de la liberté.

Espoir d'une révolution complète dans les domaines sociale et économique.

E S P O I R ! E S P O I R ! E S P O I R !

Fini de subir l'occupation avec résignation et découragement.

Tout le peuple travailleur doit faire front contre l'ennemi commun : aujourd'hui , l'occupant !
demain , le capitalisme !

Désormais,l'offensive générale des travailleurs est déclenchée.

Elle se manifestera en ce jour du premier mai par UN ARRET COMPLET DE LA PRODUCTION .

C.W.O.II 2.G.M.

Ce geste aura pour conséquence de hâter davantage la fin de la guerre .

Le premier Mai 1944 sera en même temps le déclenchement d'une action de solidarité envers les travailleurs sinistrés.

Le premier Mai 1944 verra encore l'avènement de l'indépendance du syndicalisme , condition indispensable à la réalisation de l'unité ouvrière.

Le premier mai 1944 sera enfin le point de départ de la lutte pour la conquête de la démocratie économique.

C'est pourquoi,cette année ,nos démonstrations du Premier Mai se feront sous le triple signe de la

D E L I V R A N C E

de la L I B E R T E

de la L U T T E P O U R L A C O N Q U E T E D E

L A D E M O C R A T I E E C O N O M I Q U E

° ° °

EN CONSTRUCTION MECANIQUE

Une réunion est sollicitée des patrons par la délégation officielle en vue d'examiner différentes questions se rapportant à la situation créée par les bombardements et les complications qui en résultent.

L'aide aux métallurgistes sinistrés a été réalisée par différents moyens et c'est tout à l'honneur des délégués qui les ont fait prévaloir dans leur usine :

1) Constitution d'équipes de secours se transportant sur les lieux pour aider le sinistré à retrouver ce qui lui reste de meubles,vêtements,etc.
2) Intervention des services d'entretien de l 'usine pour aider aux réparations les plus urgentes ,le cas échéant.
3) Déménagement éventuel et les moyens que cela comporte.
4) Distribution de secours pour faire face aux besoins les plus urgents,en faisant appel à la solidarité des ouvriers et à l'intervention patronale.
5) Distribution de vêtements et de linge par priorité aux sinistrés lorsque le patron a pu obtenir des autorisations d'achat auprès des Autorités compétentes.

Dans un autre ordre d'idées,il y a lieu de créer ou de mettre au point les services de D.A.P. dans les usines et de rémunérer les volontaires qui en font partie ,pour les prestations supplémentaires qui leur sont imposées de ce chef.

Toutes ces questions, sans [illegible] l'organisation du travail , nouvel horaire plus matinal,s'il y a lieu ,roulement du travail eu égard à la pénurie d'énergie électrique,congés payés à octroyer avant la date normale,rémunération du travail pendant les alertes ,sont à l'ordre du jour,sans oublier la revendication générale du paiement des salaires à la semaine.

Pour chacune de ces questions,la délégation a délibéré et défendra les solutions qui préservent l'intérêt et la santé des ouvriers métallurgistes.

° ° °